

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juin 2023, le Comité Syndical du S.I.V.U de Gendarmerie d'Irigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Titulaires présents : 5
Suppléant présent : 1

Date de la convocation : 2 juin 2023

Publié le : 15 juin 2023

Secrétaire de séance : Pierre VERD

Etaient présents :

Commune de Charly : M. Michel FOURNIER
Commune d'Irigny : Mme Blandine FREYER
M. Pierre VERD
Commune de Vernaison : M. Vincenzo URSI
Commune de Millery : Mme Françoise GAUQUELIN
M. Jean-Dominique SOTTET

Etaient excusés :

Commune de Charly : M. Olivier ARAUJO
pouvoir remis à M. Michel FOURNIER
Commune d'Irigny : M. Christophe DARCY
pouvoir remis à Mme Blandine FREYER
Commune de Vernaison : M. Julien VUILLEMARD
M. Daniel SEGOUFFIN
pouvoir remis à M. Vincenzo URSI

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif 2022 (ci-joint) fait apparaître :

à la section de fonctionnement

- en dépenses un total de 145 189,76 €
- en recettes un total de 244 207,16 €

à la section d'investissement

- en dépenses un total de 112 643,35 €
- en recettes un total de 194 627,35 €

LE COMITE SYNDICAL

Après que Madame la Présidente se soit retirée de la Salle du Comité Syndical, et après avoir procédé à l'élection d'un nouveau Président de séance.

Après avoir examiné le Budget Primitif de l'exercice 2022 ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution du budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 5 VOIX POUR

APPROUVE le Compte Administratif de Madame la Présidente pour l'exercice 2022, qui fait apparaître :

à la section de fonctionnement

- en dépenses un total de 145 189,76 €
- en recettes un total de 244 207,16 €

à la section d'investissement

- en dépenses un total de 112 643,35 €
- en recettes un total de 194 627,35 €

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus**

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Blandine FREYER